



## **Rapport Rabin-Woerth : Une contribution bienvenue au débat actuel sur la taxe de séjour**

**La Ville de Paris salue les orientations tracées par le rapport Rabin-Woerth sur la fiscalité des hébergements touristiques. Elles rejoignent ses préoccupations.**

Le rapport rédigé par Mme Rabin et MM. Woerth et Straumann sur la fiscalité des hébergements touristiques a fait l'objet mercredi d'une présentation à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avant sa publication intégrale. Les principales propositions de ce rapport, qui rejoignent les préoccupations de la Ville de Paris, apportent une contribution bienvenue au débat actuel sur la taxe de séjour.

**La création d'une nouvelle catégorie 5\* palaces est une proposition soutenue par la Ville de Paris**, tout comme la participation au financement de la promotion touristique française attendue des plateformes Internet mettant en relation les propriétaires désirant louer leur habitation principale pour des séjours touristiques et les touristes, condition essentielle de la régulation de la concurrence dans le secteur de l'hébergement touristique.

**Le renforcement des obligations déclaratives pour les propriétaires mettant à disposition leur logement - soutenu par les parlementaires - doit être salué.** Cette mesure rejoint en tous points les préoccupations de la Ville de Paris. Les tarifs actuels sont enfin unanimement reconnus comme étant aujourd'hui déconnectés de toute réalité économique.

Il s'agit d'un constat partagé par la Ville de Paris qui, comme toutes les autres communes françaises accueillant de nombreux touristes, investit massivement pour promouvoir la fréquentation touristique et prendre en charge les coûts induits (sécurité, propreté, voirie, etc.).

**Contact presse** : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / [mairiedeparis.servicepresse@paris.fr](mailto:mairiedeparis.servicepresse@paris.fr)